



REFERENCE DSA.CNS.PRO.504

TYPE DE DOCUMENT PROCEDURE

NOM DU DOCUMENT SUIVI DES STATISTIQUES TRIMESTRIELLES DES MESSAGES ECHANGES SUR LE RSFTA D'UN CENTRE COM

PROCESSUS EVALUATION DES PERFORMANCES DU RESEAU RSFTA

PILOTE PROCESSUS DIRECTEUR SECURITE AERIENNE

	NOM	FONCTION	DATE	SIGNATURE
PREPARE PAR	LOMBOL MIMBANG Chantal Virginie Lisa	Cadre CNS	09.10.2017	
VERIFIE PAR	NGONGANG Robert	Inspecteur CNS	09-10-2017	
	NTONGMO Pierre Olivier	Sous-directeur de la Navigation Aérienne et des Aéroports	09/10/2017	
VERIFICATION QUALITE	WONDJE EBOULE Edwige	Référent Qualité	09/10/2017	
VALIDE PAR	SEIHOU ALIOUM OUSMANOU	Directeur de la Sécurité Aérienne	09/10/17	
APPROUVE PAR	ASSOUMOU KOKI Paule	Directeur Général	10/10/2017	

**1. EVOLUTION DU DOCUMENT**

CREATION DU DOCUMENT	
DATE DE CREATION	05 octobre 2017
DATE D'EFFECTIVITE	Dès signature du Directeur Général

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS				
INDICE MODIF		DATE		MOTIF DE LA MODIFICATION
Edition	Révision	Issue	Effectivité	

2. LISTE DE DIFFUSION

DETENTEUR (POUR ACTION)			
CODE	Direction/Départ./Service concerné	Mode de diffusion*	
		P	N
1	Directeur Sécurité Aérienne	X	X
2	Sous-Directeur de la Navigation Aérienne et des Aéroports	X	X
3	Responsable Qualité	X	X
4	Secrétariat Direction Sécurité Aérienne	X	X
5	Service des Communications, Navigation, Surveillance	X	X

(*) P = papier N = Numérique

DETENTEUR (POUR INFORMATION)			
CODE	Direction/Départ./Service concerné	Mode de diffusion*	
		P	N
12	Secrétariat Directeur Général		X
13	Secrétariat Directeur Général Adjoint		X
14	Audit Interne		X
15	Service Courrier		X



3. TABLE DES MATIERES ET LISTE DES ANNEXES

1. EVOLUTION DU DOCUMENT	- 2 -
2. LISTE DE DIFFUSION	- 2 -
3. TABLE DES MATIERES ET LISTE DES ANNEXES	- 3 -
4. OBJET	- 4 -
5. DOMAINE D'APPLICATION	- 4 -
6. VALIDITE	- 4 -
7. SYSTEME DE REFERENCE	- 4 -
8. DEFINITIONS / ABBREVIATIONS.....	- 4 -
8.1 DEFINITIONS	- 4 -
8.2 ABBREVIATIONS	- 5 -
9. ROLES ET RESPONSABILITES	- 5 -
10. DE LA PROCEDURE.....	- 6 -
10.1 EVALUATION DES STATISTIQUES TRIMESTRIELLES.....	- 6 -
10.2 RESULTAT DE L'EVALUATION.....	- 6 -
11 ANNEXE 1 (LOGIGRAMME DE LA PROCEDURE).....	- 6 -



4. OBJET

Décrire le processus d'évaluation trimestrielle des performances du Réseau du Service Fixe des Télécommunications Aéronautiques (RSFTA) des centres COM.

5. DOMAINE D'APPLICATION

La présente procédure s'applique au RSFTA des centres COM et permet l'évaluation des performances de ces derniers afin de garantir la disponibilité ainsi que la fiabilité des circuits, et ainsi éviter ou réduire l'encombrement, qui allonge la durée d'acheminement des messages.

6. VALIDITE

- Début Validité : à compter de la date de signature par le Directeur Général
- Durée validité : Jusqu'à la prochaine revue motivée

7. SYSTEME DE REFERENCE

- Arrêté n°00156/A/MINT du 03 juillet 2015 fixant les dispositions applicables aux procédures de télécommunications aéronautiques;
- Supplément B du Doc 7474 du plan de navigation aérienne dans la région AFI ;
- Conclusion 14/9 de l'APIRG 14 ;
- Conclusion 6/7 de l'APIRG 6.

8. DEFINITIONS / ABBREVIATIONS

8.1 DEFINITIONS

Centre de communications (centre COM) : Station fixe aéronautique qui relaie ou retransmet des messages en provenance ou à destination d'un certain nombre d'autres stations fixes aéronautiques auxquelles elle est directement reliée ;

Logigramme : Représentation graphique de l'enchaînement des opérations d'une procédure ;

Procédure : Selon 9001 : 2000 il s'agit d'une succession imposée de tâches à réaliser. Elle répond généralement à des impératifs qui ne sont pas discutables ;

Réseau du service fixe des télécommunications aéronautiques (RSFTA). Réseau mondial de circuits fixes aéronautiques destiné, dans le cadre du service fixe aéronautique, à l'échange de messages et/ou de données numériques entre stations fixes aéronautiques ayant des caractéristiques de communication identiques ou compatibles ;

Responsable Qualité : Le responsable, au sein de la Direction de la Sécurité Aérienne, de la gestion du système qualité, de la fonction surveillance et de la demande d'actions correctives ;

**CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DIRECTION OF AVIATION SAFETY****PROCEDURE****SUIVI DES STATISTIQUES TRIMESTRIELLES DES MESSAGES ECHANGES SUR LE RSFTA D'UN CENTRE COM**Ref: DSA.CNS.PRO.504
Ed: 01 du 05 octobre 2017
Rev 00 du 05 octobre 2017

Processus : Selon ISO 9001 :2000, Système ou Ensemble d'activités corrélées et/ou interactives qui utilise des ressources pour transformer des éléments entrants en éléments sortant. C'est une succession d'activités réalisées à l'aide de moyens (personnel, équipement, matériel, informations) et dont le résultat final attendu est un produit apportant une valeur ajoutée.

8.2 ABREVIATIONS

AFI	Afrique Océan Indien
APIRG	AFI Planning and Implementation Regional Group
ASECNA	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar
CCAA	Cameroon Civil Aviation Authority
DG	Directeur Général
DGA	Directeur Général Adjoint
DSA	Directeur de la Sécurité Aérienne
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
RSFTA	Réseau du Service Fixe des Télécommunications Aéronautiques
SCNS	Service des Communications, Navigation et Surveillance
SDNAA	Sous-directeur de la Navigation Aérienne et des Aérodrômes

9. ROLES ET RESPONSABILITES

Acteurs	Rôles /Responsabilités
ASECNA	R1 / Envoie des statistiques de charges et de durées d'acheminement des messages RSFTA reçu dans un centre COM
Le DG de la CCAA	R2/ Instruction donnée au DSA
Le DSA	R3/ Instruction donnée au SDNAA
Le SDNAA	R4 Instruction donnée au Chef SCNS
Le Chef SCNS ou tout autre agent CNS	R5/ Traitement du dossier de demande (Evaluation du coefficient de charge, du coefficient d'occupation et de la durée)
Le SDNAA	R6/ Vérifie le dossier et le transmet au DSA (Respect des textes en vigueur)
Le DSA	R7/ Vérifie le dossier et le transmet au DG
Le DG de la CCAA	R8/ Signature des lettres à l'ASECNA et à l'OACI contenant les résultats de l'évaluation



10. DE LA PROCEDURE

10.1 EVALUATION DES STATISTIQUES TRIMESTRIELLES

La conclusion 14/9 de l'APIRG 14 fixe les spécifications de mise en œuvre des circuits du RSFTA, il est conclu que, pour permettre une évaluation régulière des performances du RSFTA, les Etats/Organisations établissent pour leurs centres RSFTA des statistiques trimestrielles sur les temps d'acheminement les 23 janvier, 23 avril, 23 juillet et 23 octobre, en utilisant le format y relatif, contenu dans le supplément B du Doc 7474.

Cette évaluation porte sur les paramètres suivant :

a) Le coefficient de charge :

- (i) analyser chaque circuit ;
- (ii) s'assurer que le facteur de charge de chaque circuit est inférieur ou égal à 100% conformément à la méthode de calcul prescrite par le supplément B au Doc 7474 du plan de navigation aérienne dans la région AFI.

b) Le coefficient d'occupation :

- (i) analyser chaque circuit ;
- (ii) s'assurer que le facteur d'occupation soit inférieur à 0.4 (40%) conformément à la méthode de calcul prescrite par le supplément B au Doc 7474 du plan de navigation aérienne dans la région AFI.

c) La durée d'acheminement des messages :

- (i) analyser tous les circuits ;
- (ii) s'assurer que la durée nominale d'acheminement de messages est respectée conformément au supplément B du Doc 7474 du plan de navigation aérienne dans la région AFI;
- (iii) s'assurer que la disponibilité du centre est au moins égale à 97% conformément à la partie IV du Doc 7474 du plan de navigation aérienne dans la région AFI.

10.2 RESULTAT DE L'EVALUATION

Cette étape est déclenchée lorsque l'évaluation de tous les circuits est effectuée :

- (i) faire un lettre de transmission des statistiques au bureau Régional de l'OACI à Dakar conformément à la conclusion 6/7 de l'APIRG 6;
- (ii) faire une lettre à l'ASECNA assortie des observations.

11 ANNEXE 1 (LOGIGRAMME DE LA PROCEDURE)

